

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITÉ  
SYNDICAL DU SYDELON DU 10 AVRIL 2019  
A 19H00  
AU SYDELON  
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)  
LE COMITÉ SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 12  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés : 5

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le deux avril deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA, M. PERLATI  
et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO  
(elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. LORENTZ et M. HERGAT

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. FERRERO a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI a donné procuration à M. MEDVES

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES a donné procuration à M. JURCZAK

Publié(e) le ..... 12 AVR. 2019 .....  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le ..... 12 AVR. 2019 .....  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.



**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE : M. LOUIS et M. SAPIN  
THIONVILLE

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : M. CORAZZA et Mme CORION

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS : M. GLODEN  
TROIS FRONTIÈRES

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. HERGAT est arrivé à 19h15 pendant la délibération relative au compte de gestion n°2019-09 et a participé au vote de cette délibération et au vote des délibérations suivantes.

Affiché au siège du SYDELON le : 12 AVR. 2019

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2019-08 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 mars 2019

Décision du Président

Délibération N°2019-09 : Compte de gestion 2018

Délibération N°2019-10 : Compte Administratif 2018

Délibération N°2019-11 Affectation du résultat 2018

Délibération N°2019-12 Participations 2019, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Délibération N°2019-13 Appel à cotisation des membres du SYDELON

Délibération N°2019-14 Budget Primitif 2019

Divers

### **Délibération n°2019-08**

**Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 mars 2019**

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 mars 2019

### **Décision du Président**

Le Président informe le comité syndical de la décision qu'il a prise en 2019 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

#### **DÉCISION 2019-01**

**le 13 mars 2019**

**DÉCIDE** : d'entériner le choix de la commission d'appels d'offres en date du 5 octobre 2018 à 9h00, pour l'attribution du marché relatif aux prestations de service en vue du transport et du traitement des déchets de la déchèterie de Yutz, à la société :

- CITRAVAL, sise Chemin de Ramonville à ROMBAS – 57120,

**DÉCIDE** : que le marché est conclu pour une période d'un an ferme. Les prestations sont rémunérées en fonction des quantités réellement exécutées et par application des prix fixés par le bordereau des prix. Les conditions financières et de règlement seront appliquées telles qu'elles sont prévues par le marché. Les crédits sont inscrits au budget.

### **Délibération n°2019-09**

**Objet : Compte de gestion 2018**

Le comité syndical :

- **adopte** le compte de gestion pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**Délibération n°2019-10****Objet : Compte Administratif 2018**

Le comité syndical :

- **adopte** le compte administratif pour l'exercice 2018 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 10 849 201,27 €
Dépenses	- 11 112 595,34 €
Résultat de l'exercice	= - 263 394,07 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 742 238,11 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>= 478 844,04 €</b>
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 53 786,54 €
Dépenses	- 33 901,55 €
Résultat de l'exercice	= + 19 884,99 €
Résultat d'investissement reporté	+ 218 079,17 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>= 237 964,16 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 64 248,33 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>= 173 715,83 €</b>

**Délibération n°2019-11****Objet : Affectation du résultat 2018**

Le comité syndical :

- **affecte** le résultat 2018 soit **478 844,04 €**, comme précisé ci-dessous :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **478 844,04 €.**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €.**

**Délibération n°2019-12**

**Objet : Participations 2019, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- vote la participation financière selon le tableau ci-dessous.

<b>EPCI MEMBRE</b>	<b>Participations 2018 TTC</b>	<b>Participations 2019 TTC</b>
Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville	4 573 000,00 €	4 993 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 276 400,00 €	4 421 000,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 456 500,00 €	1 579 000,00 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	530 600,00 €	621 000,00 €

**Délibération n°2019-13**

**Objet : Appel à cotisation des membres du SYDELON**

Le comité syndical :

- fixe le montant de la participation des membres du SYDELON à 1,82 euros hors taxes par habitant pour l'année 2019,
- autorise le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **340 418,26** euros HT sera inscrite au Budget Primitif 2019.

**Délibération n°2019-14**

**Objet : Budget Primitif 2019**

Le comité syndical :

- vote le budget primitif pour l'exercice 2019 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- vote le budget général pour l'exercice 2019 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	12 033 444,12 €
- la section d'investissement à	332 663,31 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h51.

Yutz, le 12 AVR. 2019



Le Président,

Michel PAQUET